

Séance du 24 septembre 2024

Le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle communale de Saint-Germain-le-Châtelet, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc ANDERHUEBER, Président.

Nombre de conseillers

En exercice : 42
Présents : 25
Absents : 17
dont suppléés : 0
dont représentés : 9
Votes pour : 34
Votes contre : 0
Abstention : 0
Suffrages exprimés : 34

Date de la convocation

18/09/2024

Date de publication

01/10/2024

Titulaires présents : L. AFFHOLDER, J-L. ANDERHUEBER, R. BEGUE, J-P. BRINGARD, L. BROS-ZELLER, C. CANAL, M-J. CHASSIGNET, C. CODDET, P. DEMOUGE, A. DOYEN, A. FENDELEUR, A. FESSLER, P. GUIGON, J-M. HUGARD, M. JACQUEY, F. MONCHABLON, A. NAWROT, V. ORAT-BELOT, E. PARROT, A-S. PEUREUX-DEMANGELLE, J-L. SALORT, G. TRAVERS, D. VALLVERDU, E. WEISS, A. ZIEGLER

Pouvoirs : J. CHIPAUX à A-S. PEUREUX-DEMANGELLE, C. CONILH-NOBLAT à E. PARROT, E. HOTZ à D. VALLVERDU, C. LESOU à P. GUIGON, G. MICLO à F. MONCHABLON, P. MIESCH à J-L. ANDERHUEBER, E. OTERNAUD à J-P. BRINGARD, C. PARTY à C. CANAL, P. VUILLAUMIE à L. BROS-ZELLER

Secrétaire de séance : E. PARROT

Délibération n° 105-2024

Objet : Finances - demande de subvention de la MIFE

Vu

- le code général des collectivités territoriales et notamment son article L2311-7,

Considérant

- la demande de subvention du Syndicat mixte de gestion de la MIFE en date du 13 mai 2024 pour l'organisation de la seconde édition d'AGORAJOBES les 9 et 10 octobre 2024,

Monsieur le Président propose d'octroyer d'une subvention de 2 500 € au Syndicat mixte de gestion de la MIFE pour l'organisation de la seconde édition d'AGORAJOBES.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE l'attribution d'une subvention de 2 500 € au Syndicat mixte de gestion de la MIFE pour l'organisation de la seconde édition d'AGORAJOBES,

PRECISE que les crédits nécessaires seront inscrits au budget communautaire.

Ampliation de la présente délibération sera transmise à :

- SGC BELFORT 2

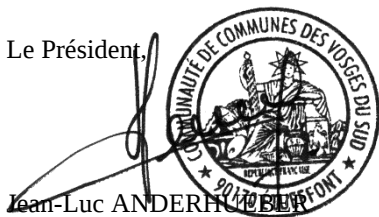
Visa préfectoral

Fait et délibéré le jour, mois et an ci-dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme,

Le Président,



Jean-Luc ANDERHUEBER

Le secrétaire de séance,



Eric PARROT